



ASSURANCES

Gestion • Finances • Conseil • Hypothèque

MANDAT DE GESTION

Le(s)Mandant(s),Noms,Prénoms ou Entreprise :

Adresse, code postal, commune :

Téléphone / e-mail :

Date de naissance, nationalité (et éventuel permis) :

Le soussigné donne, conformément aux articles 394 et suivants du Code des Obligations (CO), par la présente, son autorisation à **AGestion** et au conseiller désigné pour accompagner le client dans une gestion complète de sa situation globale, incluant les aspects financiers liés aux domaines de la banque et de l'assurance. Avec l'accord préalable du Mandant, **AGestion** prendra en charge la gestion des polices d'assurance ainsi que des produits financiers existants du Mandant. En vertu de cette autorisation, l'entreprise pourra proposer des ajustements nécessaires et solliciter, au nom du Mandant, des offres relatives à des contrats d'assurance ou bancaires.

1. Le Mandant demeure le preneur d'assurance, le débiteur des primes d'assurance ainsi que des produits financiers, et reste également le bénéficiaire des contrats. **AGestion** ne pourra en aucun cas percevoir des remboursements de primes ou des compensations financières. Le Mandant est le seul habilité à signer tous les documents contractuels. **AGestion** n'a pas le pouvoir de signature sur ces documents au nom du Mandant.
2. Les échanges écrits entre les parties concernées par les contrats d'assurance ou bancaires se font directement entre elles. Toutefois, **AGestion** reçoit une copie des courriers ou en est informée simultanément.
3. Dans le cadre du présent mandat, **AGestion** mènera les négociations nécessaires ainsi que les échanges relatifs à la conclusion de nouveaux contrats avec les prestataires d'assurance ou bancaires.
4. Le Mandant s'engage à transmettre à **AGestion** toutes les informations nécessaires pour permettre un accompagnement pertinent et adapté.
5. Afin d'assurer un conseil optimal, **AGestion** est autorisé à demander toute information jugée pertinente auprès des compagnies d'assurance, établissements financiers ou intermédiaires ayant conseillé le Mandant jusqu'à présent. À cet effet, le Mandant libère ces entités ou individus de leurs obligations éventuelles de confidentialité préexistantes.



ASSURANCES

Gestion • Finances • Conseil • Hypothèque

6. **AGestion** est habilitée à demander aux compagnies d'assurance, aux établissements financiers, ainsi qu'aux intermédiaires ou conseillers, la restitution des documents essentiels. Cela inclut notamment des copies de polices, des données relatives aux contrats d'assurance actuels ou passés (par exemple, les statistiques de sinistres), des contrats concernant des produits de placements financiers, des études de risques ou d'autres actes liés au Mandant. À cet effet, le Mandant libère les entreprises ou personnes concernées des éventuelles obligations de confidentialité en vigueur.
7. **AGestion** est autorisée à traiter les données personnelles du Mandant dans la mesure nécessaire à l'exécution de ce mandat. Ces données ne seront pas utilisées ultérieurement d'une manière incompatible avec les objectifs initiaux. L'entreprise s'engage à respecter la législation fédérale sur la protection des données (LPD). Lorsque **AGestion** fait appel à des sous-traitants, ces derniers sont soumis à une stricte obligation de confidentialité et ne peuvent traiter les données que selon ses instructions. Si des informations sont transmises à un pays étranger n'ayant pas une protection adéquate selon la LPD, **AGestion** garantit un niveau de sécurité équivalent grâce à des accords contractuels appropriés ou en se basant sur des exceptions légales prévues par la loi. L'entreprise prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de la LPD. Les données personnelles sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles ou légales, ou tant qu'un intérêt légitime subsiste.
8. Toutes les activités et frais de **AGestion** ainsi que de ses conseillers sont financés par les provisions ou commissions versées par les compagnies d'assurance ou financières partenaires. Une facturation sous forme d'honoraires ne sera envisagée qu'en cas d'accord explicite avec le Mandant.
9. La responsabilité de **AGestion** et de ses conseillers ne peut être engagée qu'en cas de faute grave.
10. Les conditions énoncées dans ce document prennent effet immédiatement et restent valables pour une durée indéterminée. Chaque partie est libre de résilier le mandat par écrit avec effet immédiat, à tout moment.

Ainsi fait à, _____, le _____

AGestion Group SA

Le Mandant :